



Circulaire n° 5253 du 08/05/2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 8 mai 2015 jusqu'au 29 mai 2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 29 mai 2015

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Madame Colette DUPONT Directrice générale a.i.
--------------------------------	--

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET: Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'appel tel que publié au Moniteur belge du 8 mai 2015, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2015-2016.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé, le vendredi 29 mai 2015 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière des personnels
Bureau 3 E 354
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles**

Je vous invite à diffuser cet appel aux membres du personnel concernés et en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement sur ce que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans des établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, à des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 et/ou 2014-2015 en qualité de temporaire protégé.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière sont invités à joindre celle-ci par le biais du numéro de téléphone suivant: 02/413.20.29.

Une adresse e-mail est également mise à disposition: recrutement.enseignement@cfwb.be

Le formulaire à remplir par les candidats est accessible par téléchargement aux adresses suivantes : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be> et www.adm.cfwb.be

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 8 mai 2015 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(année scolaire 2015-2016)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Il vise des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 et/ou 2014-2015.

1. CONDITIONS REQUISES :

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être de conduite irréprochable ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° ...
- 4° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 5° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 6° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 7° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats ;
- 9° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à ce qui précède, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006 sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants :

le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

2. LISTE DES EMPLOIS VACANTS (Année scolaire 2015-2016)

Abréviations

CG : cours généraux CT : cours techniques PP : pratique professionnelle CTPP : cours techniques de pratique professionnelle
 DI : degré inférieur du secondaire DS : degré supérieur du secondaire STC : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
885	1	ANDERLECHT	PP MARECHALERIE	DI	330	
886	1	EVERE	CT nursing / soins infirmiers	DS	70	OUI
887	1	EVERE	CT nursing / soins infirmiers	DS	70	OUI
888	1	UCCLE	CG Français	DI	240	
889	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	160	OUI
890	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	160	OUI
891	1	UCCLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	320	OUI
892	1	UCCLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	320	OUI
893	1	UCCLE	CT ELECTRONIQUE	STC	60	OUI
894	1	UCCLE	CT ELECTRONIQUE	STC	60	OUI
895	1	UCCLE	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	160	
896	1	UCCLE	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	80	
897	1	UCCLE	CT INFORMATIQUE	STC	320	OUI
898	1	UCCLE	CT INFORMATIQUE	STC	300	OUI
900	2	ATH	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	
901	2	PERUWELZ	CT PEDICURIE	DS	175	
902	2	PERUWELZ	PP PEDICURIE	DS	305	
903	2	PERUWELZ	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	
904	2	TOURNAI	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	160	
905	2	TOURNAI	CT MATHEMATIQUES	STC	40	
906	2	TOURNAI	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	159	
907	2	TOURNAI	CT nursing / soins infirmiers	STC	416	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
908	2	TOURNAI	CT nursing / soins infirmiers	DS	148	
909	2	TOURNAI	PP nursing / soins infirmiers	DS	110	
910	3	COLFONTAINE	CT PEDICURIE	DS	75	
911	3	COLFONTAINE	CT BIO-ESTHETIQUE	DS	200	
912	3	COLFONTAINE	PP PEDICURIE	DS	160	
913	3	FRAMERIES	CT PHILOSOPHIE	DS	48	
914	3	MONS	CT SOUDURE	DS	40	
915	3	MONS	CT DROIT	DS	40	
916	3	MONS	CT psychologie-pédagogie-méthodologie	DS	120	
917	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	80	
918	4	MORLANWELZ	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	40	
919	4	MORLANWELZ	CT INFORMATIQUE	STC	40	
920	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI	218	
921	5	BLEGNY	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	50	
922	5	DISON	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	80	
923	5	DISON	CT Français/Communication	STC Français	48	
924	5	FLERON	CT BIOLOGIE	DS	40	
925	5	FLERON	CT Français/Communication	STC Français	40	
926	5	FLERON	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	40	
927	5	FLERON	CT INFORMATIQUE	STC	40	
928	5	FLERON	CT INFORMATIQUE	DS	40	
929	6	ANS	PP PEDICURIE	DS	110	
930	6	GRACE-HOLLOGNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	40	
931	6	GRACE-HOLLOGNE	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	40	
932	6	GRACE-HOLLOGNE	CT DROIT	DS	40	
933	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	40	
934	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ITALIEN	40	
935	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CT PSYCHOLOGIE	DS	40	
936	8	NAMUR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	90	
937	8	NAMUR	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DS	40	
938	8	NAMUR	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	150	
939	8	NAMUR	surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	

3. INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les candidats sont invités à compléter le formulaire de demande de nomination à titre définitif en annexe du présent appel.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé , **le vendredi 29 mai 2015 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière des personnels
Bureau 3 E 354
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

- Dans l'hypothèse où **le candidat n'a pas obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé** au cours de l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 et/ou l'année scolaire 2014-2015 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler que dans cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où **le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé** au cours de l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler dans chacune de ces fonctions.

Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent que : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule à une nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler à des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 et/ou l'année scolaire 2014-2015 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 et/ou l'année scolaire 2014-2015

(ANNEE SCOLAIRE 2015-2016)

o NOM (Majuscules)																						
o PRENOM																						
o MATRICULE	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																					
DATE DE NAISSANCE	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td>/</td><td></td><td></td><td>/</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>				/			/														
		/			/																	
o RUE	N° : Boite :																					
o CP	LOCALITE :																					
o TELEPHONE/GSM																						
o ADRESSE E-MAIL																						

Je signale ¹ que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif** dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif** dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

<u>Fonction</u>	<u>Volume horaire</u>	<u>Etablissement</u>
	/	
	/	
	/	

Cadre I

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

__ /20èmes

<u>Cadre II</u> <u>Ordre de</u> <u>priorité</u> <u>des</u> <u>emplois</u> <u>vacants</u> <u>sollicités</u>	<u>Cadre III</u> <u>Numéro</u> <u>de</u> <u>l'emploi</u> <u>vacant</u> <u>sollicité</u>	<u>Cadre IV</u> <u>Fonction</u> (Reprendre le libellé <u>complet</u> de la fonction sollicitée)	<u>Cadre V</u> <u>Mention</u> <u>complémentaire</u> (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Date :

Signature :

¹ Cocher la case correspondant à votre situation actuelle

